Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Sainte-Cécile-les-Vignes : l'agresseur d'un élu expulsé au Maroc



Après plusieurs condamnations, dont une peine de 18 mois de prison pour l'agression d'un élu en mars dernier, un ressortissant marocain a été expulsé de France le 17 octobre. La préfecture de Vaucluse invoque un risque majeur de récidive et rappelle sa détermination à protéger les élus locaux. Vincent Faure, maire réélu de Sainte-Cécile-les-Vignes, avait déjà évoqué ce phénomène d'agression des élus en 2023.

À Sainte-Cécile-les-Vignes, l'affaire avait marqué le printemps. Fin mars 2026, un ressortissant marocain résidant dans la commune agressait un élu municipal. La justice le condamnait à 18 mois d'emprisonnement, dont 12 avec sursis, sans mandat de dépôt. L'épisode ne mettait pourtant pas un terme aux incidents. Quelques jours plus tard, l'homme, fortement alcoolisé, perturbait la messe de Pâques dans l'église du village. À la mi-avril, il s'en prenait verbalement à des membres des forces de l'ordre. Cette fois, il était incarcéré.

Une expulsion motivée par le risque de récidive

L'intéressé, entré régulièrement en France à l'âge de cinq ans, avait déjà été condamné au moins cinq

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

fois par la justice française. Au regard de ses antécédents et de la répétition des faits, son dossier a été examiné par la commission d'expulsion de Vaucluse. Celle-ci a rendu un avis favorable à son éloignement, estimant que le risque de récidive était majeur et que son insertion sociale demeurait faible. À la suite de cet avis, Thierry Suquet, préfet de Vaucluse a signé un arrêté d'expulsion. La mesure a été exécutée le samedi 17 octobre. Détenu au centre pénitentiaire de Grasse, dans les Alpes-Maritimes, l'homme a été pris en charge par la police aux frontières à sa libération, puis conduit directement à l'aéroport pour embarquer à destination du Maroc.

Agression de maires et d'élus : 'les fantassins de la République' tirent la sonnette d'alarme

176 éloignements depuis janvier en Vaucluse

Les chiffres communiqués par la préfecture témoignent d'une activité accrue en matière d'éloignement. Depuis le début de l'année 2026, les services de l'État en Vaucluse ont éloigné 176 ressortissants étrangers du territoire français, soit une hausse de 8% par rapport à la même période en 2025. La moitié de ces mesures serait liée à des questions d'ordre public. Parmi elles, 44 ont été exécutées à la suite d'une incarcération au centre pénitentiaire du Pontet. L'expulsion constitue une mesure administrative distincte d'une condamnation pénale. Prévue par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, elle peut être prononcée lorsque la présence d'un étranger représente une menace grave pour l'ordre public, sous réserve des protections légales applicables à certaines situations personnelles. La décision doit reposer sur une appréciation de la menace que représente l'intéressé, et non sur les seules condamnations passées. En annonçant cette expulsion, le préfet de Vaucluse réaffirme le soutien de l'État aux élus locaux, confrontés à des violences qu'il qualifie d'intolérables. La protection des personnalités qui exercent un mandat public demeure un enjeu concret pour les communes.

Mireille Hurlin

La préfecture de Vaucluse accélère l'expulsion des dealers de leurs logements sociaux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Thierry Suquet, le préfet de Vaucluse avait été particulièrement clair ces derniers mois : ses services et les bailleurs sociaux seraient fortement mobilisés en matière d'expulsions locatives pour trafic de stupéfiants et troubles de voisinage.
Les premiers résultats viennent de tomber puisque la préfecture vient d'annoncer 5 expulsions locatives pour trafic de stupéfiants et troubles de voisinage depuis le début de l'année 2026.

Parmi ces personnes, expliquent les services de l'Etat dans le département, « une expulsion locative pour un individu qui utilisait son logement social pour le stockage de plus de 3,5kg de stupéfiants et de 12 000€ liés à la vente de drogue. Le logement n'était pas habité, et était exclusivement occupé comme base arrière pour le trafic de stupéfiants ».

Autre cas : une expulsion locative pour un individu qui utilisait son logement comme un point d'appui logistique à proximité immédiate d'un point de deal. Le logement servait pour le stockage et le transit des stupéfiants, avec des mouvements réguliers.

Les logements ne sont pas les seuls concernés puisqu'une expulsion a été aussi menée dans une épicerie suite à la découverte d'importantes quantités de stupéfiants. « De nombreux rassemblements étaient régulièrement observés aux abords de l'épicerie, indique la préfecture. Des personnes impliquées dans le trafic de stupéfiants étaient également présentes à l'intérieur et devant l'établissement. »

Une vingtaine d'autres dossiers d'expulsion en cours
« Ces résultats permettent d'apporter une réponse concrète à des situations préoccupantes qui affectent la sécurité des quartiers : éloigner ceux qui mettent leurs appartements à la disposition du trafic, et éviter que ces individus bénéficient de la solidarité nationale, rappelle la préfecture de Vaucluse. Ils ont

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

été rendus possibles par l'étroite coordination des différents acteurs : préfecture, services de police et de gendarmerie, tribunaux judiciaires et bailleurs sociaux. Ils le sont également grâce à la loi contre le narcotrafic du 15 juin 2025, qui facilite l'expulsion des locataires impliqués dans un trafic de stupéfiants. Ce travail porte ses fruits avec une vingtaine de dossiers d'expulsion actuellement suivis dans de nombreuses communes du département : Apt, Avignon, Carpentras, Orange et Sorgues. »

L.G.

Vaucluse : 31 étrangers incarcérés expulsés au 1er semestre



Au premier semestre 2026, 31 étrangers incarcérés au centre pénitentiaire du Pontet ont été éloignés du territoire français à la fin de leur peine.

« Parmi ces personnes plusieurs présentaient un profil particulièrement sensible », indiquent les services de la préfecture de Vaucluse.
Parmi eux un ressortissant marocain présent en France depuis 20 ans, a été condamné à une peine de 6 ans de prison pour des faits d'agression sexuelle, séquestration et enlèvement. Durant sa détention, il est

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

passé devant la commission d'expulsion. À sa libération, il a été placé en centre de rétention puis expulsé vers son pays.

Autre exemple cité par les services de l'Etat dans le département : un autre « ressortissant marocain présent en France depuis 29 ans, a été condamné 15 fois par la justice française. Il a été placé en CRA (Centre de rétention administrative) à sa sortie de prison puis expulsé ».

Dernier profil détaillé par la préfecture : un ressortissant tunisien pris en charge par le service de l'Aide sociale à l'enfance en qualité de mineur non accompagné. Devenu majeur, il a été condamné à 2 ans de prison pour des faits de violence. Il a fait l'objet d'un arrêté portant obligation de quitter le territoire français et reconduit à sa libération.

Accélération des mesures d'éloignement du territoire
« Au total, sur les 6 premiers mois de l'année, 115 étrangers ont été éloignés du territoire français par les services de l'État en Vaucluse, dont 48 représentaient une menace pour l'ordre public. Pour un quart, les faits déclencheurs de la mesure d'éloignement sont liés aux stupéfiants ; pour 21 %, il s'agit de violences intrafamiliales ou sexuelles. »

Ces résultats ont été notamment rendus possible suite aux évolutions législatives récentes, qui ont levé les protections dont pouvaient bénéficier auparavant les étrangers présents depuis longtemps sur le territoire.

L.G.

Bientôt expulsé le restaurant solidaire le Bio 's lance un appel pour trouver de nouveaux locaux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Déjà sous la menace d'une expulsion depuis plusieurs mois le restaurant bio et solidaire, le Bio's, devra quitter son actuel emplacement cours Gambetta dans les toutes prochaines semaines.

A l'origine une rupture de bail avec la propriétaire des lieux, qui par ailleurs était vendeuse de l'immeuble. Un acheteur qui s'était manifesté et qui aurait permis au Bio's de rester dans ces locaux, s'est ensuite rétracté faute de garanties quant aux possibilités d'aménagements de l'immeuble.

Le restaurant solidaire de Cavaillon sauvé de la fermeture

Aujourd'hui c'est l'incertitude pour cet établissement unique qui est à la fois un restaurant bio ouvert à tous, un lieu de réinsertion sociale et de formation, une cantine solidaire et un lieu de spectacle. « Je ne vais pas mener le combat de trop » affirme la dirigeante du restaurant. Si elle avoue ne pas croire au miracle elle lance cependant un appel pour trouver de nouveaux locaux permettant à ce restaurant pas

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

comme les autres de poursuivre ses activités.

Contacts 07 49 17 19 42 ou bioscavaillon@gmail.com

En 2025, 193 OQTF ont été expulsés en Vaucluse



La préfecture de Vaucluse vient de dévoiler le bilan des interpellations d'étrangers en situation irrégulière en Vaucluse en 2025.

L'an dernier, les forces de l'ordre ont procédé à l'interpellation de 1 069 étrangers en situation irrégulière dans le département. Ce chiffre est en hausse de 28% par rapport à 2024 et 2,5 fois et demi plus élevé qu'en 2019, année de référence avant Covid.
Dans le même temps, les services de l'Etat en Vaucluse ont pris 1 265 mesures d'éloignement, type

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Obligation de quitter le territoire français (OQTF), contre 891 en 2024 (+41%) et 645 en 2019 (+95%). Dans les faits, ces décisions ont abouti à l'expulsion de 193 étrangers l'an passé, contre 223 en 2024 (−14%) et 173 en 2019 (+12%).
« La diminution du nombre d'étrangers éloignés s'explique en grande partie par les difficultés d'identification et de délivrance de laissez-passer par les consulats », explique la préfecture de Vaucluse où une OQTF sur 6 est ainsi exécutée.

Des profils 'sensibles'
Parmi les OQTF vauclusiens éloignés de France en 2025 figure notamment 40 étrangers en situation irrégulière, libérés du centre pénitentiaire du Pontet. Des individus au profil particulièrement sensible selon la préfecture de Vaucluse comme ce ressortissant algérien condamné à 20 ans de prison pour meurtre placé en centre de rétention puis expulsé après avoir purgé sa peine.
Autres profils : un ressortissant guinéen âgé de 20 ans suivi pour radicalisation et tentative d'assassinat pour laquelle il a été déclaré irresponsable ainsi que deux ressortissants marocains, l'un radicalisé et fiché 'S', l'autre, condamné 17 fois par la justice française pour un total de 15 ans de prison

Accentuation des contrôles sur les personnes en situation régulière
« L'accent a été aussi particulièrement mis sur l'expulsion d'étrangers en situation régulière représentant une menace grave pour l'ordre public, annonce la préfecture de Vaucluse. Ainsi, la délivrance ou le renouvellement des titres de séjour fait désormais l'objet d'un contrôle strict au regard des faits de délinquance. »

Quels pays européens expulsent le plus de ressortissants étrangers ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Interviewé récemment sur BFMTV, le ministre de la Justice Gérald Darmanin a suggéré la suppression la commission de magistrats chargée d'étudier les demandes d'OQTF émises par le gouvernement, afin d'expédier les procédures d'expulsion. Le garde des sceaux a également réitéré sa volonté de remettre en cause le droit du sol, et déclaré que le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, « a raison de vouloir expulser des gens (…) qui crachent sur la France ». Ces déclarations interviennent quelques jours après l'annulation par la justice administrative de l'expulsion de l'influenceur algérien Boualem Naman, dit « Doualemn », qui vit légalement en France.

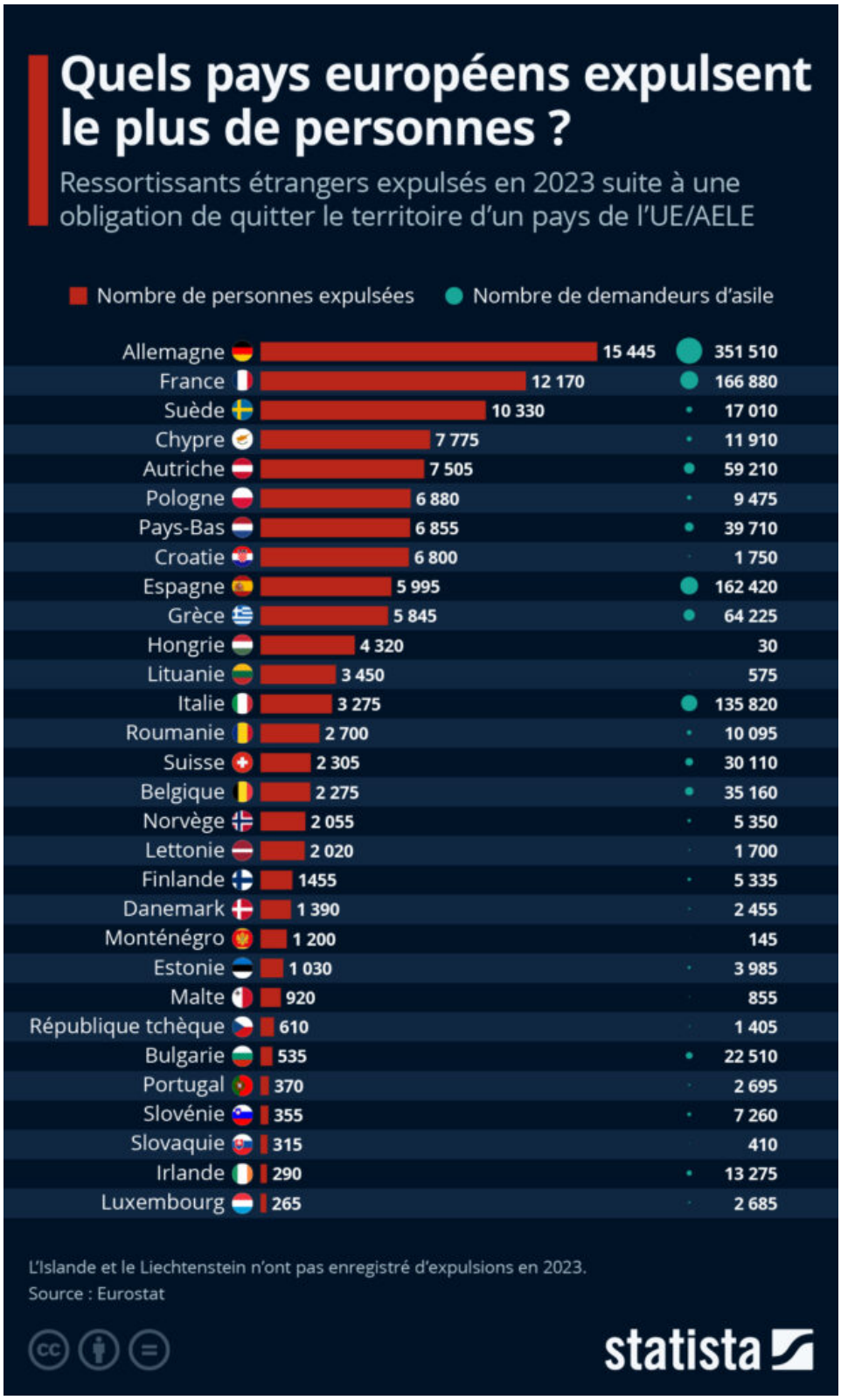
D'après les données d'Eurostat, la France est le deuxième pays européen (voir graphique ci-dessous) ayant procédé au plus grand nombre d'expulsions de ressortissants étrangers en 2023 : 12 170, soit 11 % du total des renvois de l'Union européenne, derrière l'Allemagne, avec un peu près de 15 500 renvois (14 % du total de l'UE), et devant la Suède, avec un peu plus de 10 000 (9,3 %).

Avec près de 167 000 dossiers déposés en 2023, dont 145 000 nouveaux dossiers, la France était également le deuxième pays ayant reçu le plus de demandes d'asile en Europe, derrière l'Allemagne (351 510). La Suède, Chypre et la Pologne, entre autres, se distinguent quant à elles par un nombre élevé d'expulsions en rapport aux flux de demandeurs d'asile.

De Valentine Fourreau pour Statista

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

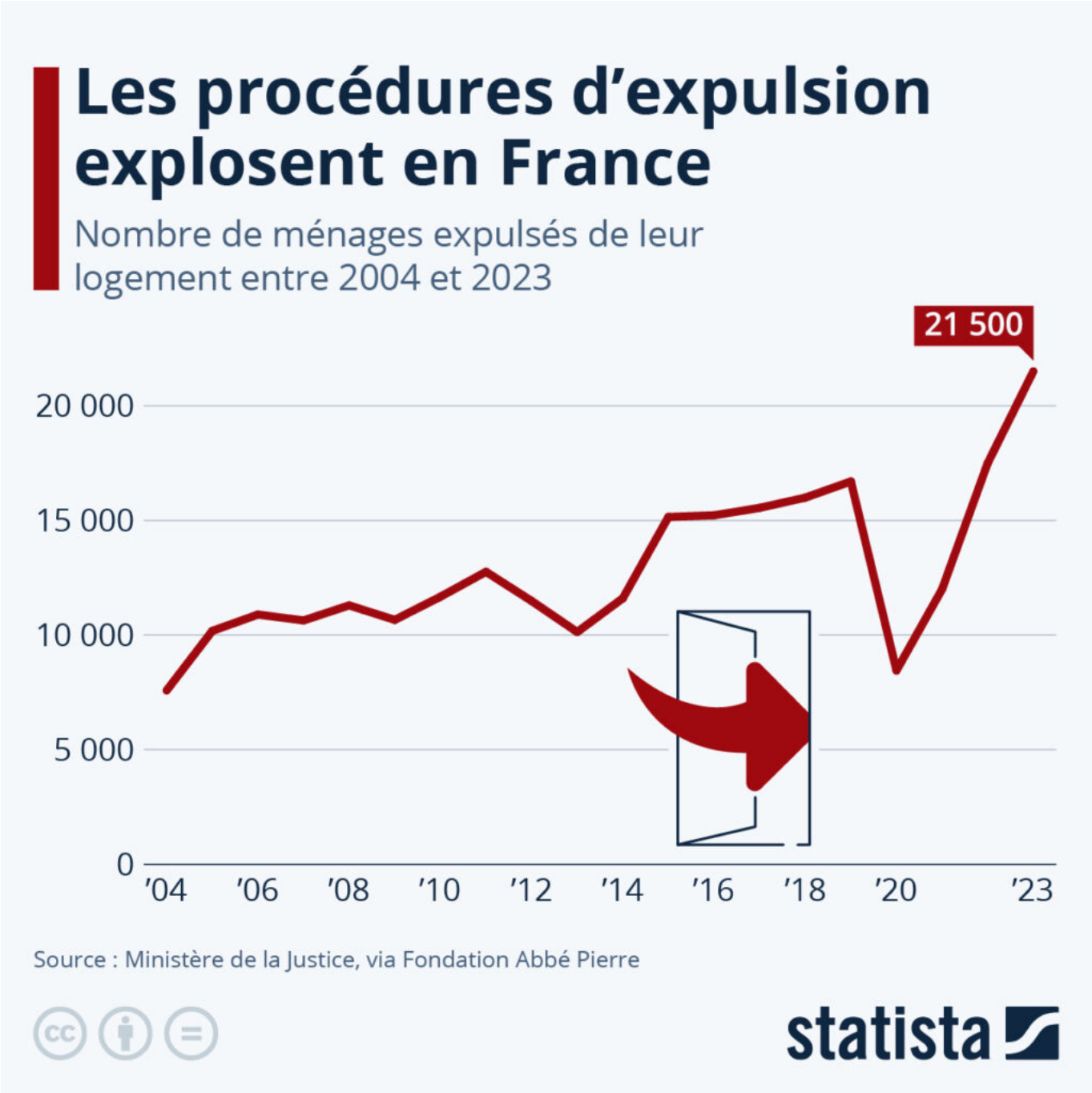
Ecrit par le 2 novembre 2026

Cliquer sur l’image pour l’agrandir.

Les procédures d’expulsion explosent en France

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



La trêve hivernale, qui s'applique chaque année du 1er novembre au 31 mars, vient de se terminer. Durant cette période, qui correspond aux mois les plus froids, les locataires ne peuvent pas être expulsés de leur logement, mais les expulsions ont donc pu reprendre lundi. Dans un communiqué publié la semaine dernière, la Fondation Abbé Pierre, qui a pour mission de faciliter l'accession de tous à un logement décent et à une vie digne, met en garde quant à une possible forte augmentation des expulsions

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

cette année, alors qu'elles avaient déjà atteint des records en 2023.

La Fondation Abbé Pierre estime qu'environ 140 000 personnes en France sont actuellement menacées d'expulsion, et souligne que celles-ci pourraient s'ajouter au nombre déjà élevé de personnes sans domicile fixe (330 000), et aux 2,6 millions de demandeurs de logement social.

Comme le montre notre infographie, basée sur des données du Ministère de la Justice compilées par la Fondation Abbé Pierre, le nombre d'expulsions en France a presque triplé en vingt ans, pour atteindre 21 500 l'an dernier. Dans un contexte de « précarisation croissante des ménages », alors que plus de 9,1 millions de Français vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2021, la fondation, dans son communiqué, « appelle l'État à inverser la tendance et adopter une politique volontariste en matière de prévention des expulsions, de production et d'accès au logement afin de protéger les personnes les plus précaires ».

De Valentine Fourreau pour Statista